N° 20108 **DEPARTEMENT DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MENDE

OBJET:

Relèvement du forfait élève versé aux écoles privées sous contrat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 26 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents: Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Réaine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent

MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES,

Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia

THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur

Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS,

Madame Stéphanie MAURIN, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie

TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Francis DURSAPT, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame

Par procuration: Monsieur François ROBIN (Madame Patricia ROUSSON),

Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON),

Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Aurélien

VAN DE VOORDE (Madame Sonia NUNES VAZ), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy

Absents: Monsieur Jean-François BERENGUEL, Adjoint, Monsieur Nicolas

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités

Nombre de Conseillers Municipaux:

- en exercice: 33
- présents à la séance : 25
- représentés: 6
- absents:2

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation: 19 octobre 2023

Date de l'affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet : 13/11/2023

Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Madame Régine BOURGADE expose :

Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

BRINGER), Conseillers Municipaux.

TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Par délibération du 9 novembre 2017, le Conseil Municipal avait arrêté les montants du forfait versé aux écoles privées sous contrat, à compter du 1er septembre 2017, à 837 € pour les écoles maternelles et primaires.

Il est proposé:

> D'ACTUALISER ces forfaits, avec effet rétroactif, au 1er septembre 2023 pour tenir compte de la réalité des charges et de nos obligations règlementaires.

Les nouveaux montants s'établiront donc à 942 € pour les écoles maternelles et primaires.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme, Fait à Mende, Le Maire, Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr